

CIRÈ

2019

RAPPORT ANNUEL



Éditrice responsable : Sotieta Ngo - tous droits réservés - CIRÉ asbl 2020
Mise en page : Pierre Dieudonné

Photo de couverture : 28 février 2020 - Marie Tihon / Hans Lucas

« *Nous avons ouvert les portes, et cela va continuer ainsi* », suite à cette déclaration du président turc Recep Tayyip Erdogan le 27 février 2020, des milliers de réfugiés se sont précipités à la frontière greco-turque dans l'espoir d'atteindre l'Europe. Au lendemain de cette annonce, Türkiye, qui tient son bébé d'un an et demi dans les bras, se trouve à quelques kilomètres du poste-frontière de Pazarkule avec ses quatre autres enfants et son mari.

Cette mère de famille syrienne originaire d'Alep, vit en Turquie depuis quatre ans. En quête d'un meilleur avenir pour ses enfants, cette famille n'a pas hésité une seconde avant de tout laisser derrière elle et de prendre la route. Ils voulaient à tout prix saisir ce qu'ils ont cru être une opportunité tant rêvée.

Et puis la déception se lit sur le visage de Türkiye. Elle ne s'attendait pas à se retrouver coincée dans la zone tampon face aux forces de l'ordre grecques qui dissuadent la foule de traverser à coups de gaz lacrymogènes. Elle ne s'attendait pas non plus à devoir passer plusieurs nuits dans ce camp de fortune à la frontière dans le froid et la pluie. Enfin, cette famille, comme des milliers d'autres ne s'attendait pas à être utilisée comme moyen de pression politique contre l'Europe, incapable de fournir une réponse humaine à cette crise.

”

« Il suffit que nous nous réveillions, que nous nous levions et que nous imposions à nos gouvernements un changement radical de la politique envers les réfugiés, une politique d'accueil au lieu d'une politique de refoulement et de terreur. ET NOUS POUVONS OBTENIR UNE INSURRECTION DES CONSCIENCES. Le pouvoir de la honte, nous, citoyens et citoyennes, le détenons. »

Jean Ziegler

Sommaire

CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers	6
Éditorial	
Actifs, plus que jamais !	10
Les services	12
Accueil des demandeurs d’asile	
La structure d’accueil confrontée à de nouveaux défis	14
Accueillir, informer et orienter jour après jour	16
Ateliers citoyens pour les primo-arrivants	
Construire ensemble la citoyenneté	18
École de Français Langue Étrangère	
Diversité et défis	20
Logement	
L’accès au logement : un réel besoin de subsides !	22
Travail, Équivalences et Formations (TEF)	
Un record de fréquentation !	24

Les thématiques politiques

26

Accueil et protection internationale

Quelle gestion du réseau d'accueil ?

28

Enfermement et expulsions

Une politique centrée sur la détention
et le retour « à tout prix »

30

Intégration des étrangers et primo-arrivants

Lutter pour les droits et contre les discriminations

32

Politiques migratoires

Séjour

Agir en justice, interpellier et informer sur les droits fondamentaux des étrangers

36

Communication

Une communication créative, ciblée et efficace

38

CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 28 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile, à la reconnaissance des réfugiés, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étrangers et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

LA RÉFLEXION ET L'ACTION POLITIQUE

En 2019, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en six thématiques aux objectifs spécifiques :

- ★ **Asile et protection** : défendre et promouvoir une politique d'accueil et de protection belge et internationale de qualité.
- ★ **Enfermement et expulsions** : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.
- ★ **Intégration** : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- ★ **Politiques migratoires** : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'homme.
- ★ **Séjour** : défendre une politique de séjour et un droit au regroupement familial de qualité.

Chaque thématique est pilotée par un ou plusieurs experts politiques. Ces experts mènent le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

LES SERVICES AUX PUBLICS

Le CIRÉ offre également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- ★ Le service **Accueil des demandeurs d'asile** coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- ★ Le service **Accueil général** informe et oriente les publics (étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- ★ Les **Ateliers citoyens** offrent aux primo-arrivants des clés de compréhension de la vie en Belgique.
- ★ **L'école** assure des cours de français langue étrangère pour les réfugiés et les étrangers.
- ★ Le service **Logement** aide les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable.
- ★ Le service **Travail, équivalences et formations** aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.



L'équipe du CIRÉ en mise au vert à Wépion
© CIRÉ asbl

L'ORGANISATION INTERNE AU CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La **direction** est composée d'une directrice générale et d'une directrice pour les ressources humaines et les finances. Le **service administratif** s'occupe de la gestion de l'association.

Le **service Communication** met en œuvre les activités d'information, de communication et de sensibilisation de l'association (campagnes, relations avec les médias, publications, interventions lors de débats et conférences, animations...).

L'**Assemblée générale** se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le **Conseil d'administration** fait fonction de commission politique. La plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le **Bureau** se réunit avant le Conseil d'administration, pour aborder les questions administratives, financières ou institutionnelles qui doivent être traitées.

LA DIRECTION

Sotieta Ngo est la directrice générale du CIRÉ. Juriste de formation, elle a d'abord exercé au barreau avant de travailler pendant six ans au CIRÉ, comme experte politique. Elle a ensuite poursuivi sa carrière dans plusieurs cabinets politiques, puis à l'Université libre de Bruxelles, avant de revenir au CIRÉ en août 2017.

Joëlle Van Pé, licenciée en journalisme et communication, est tombée dans le métier de gestion d'asbl il y a plus de 30 ans. Depuis 2003, elle officie au sein du CIRÉ à, comme le disait une ancienne directrice, "faire atterrir un avion cargo sur un petit confetti en mouvement".

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Sabrina Isimbi est comptable au CIRÉ depuis 2013. Elle s'occupe de la comptabilité journalière, prépare certains dossiers pour les pouvoirs subsidiaires de l'association et participe à la clôture des comptes annuels.

Joëlle Pire est assistante administrative de la direction.

L'équipe du CIRÉ

Notre rapport annuel vous présente ses travailleuses et ses travailleurs, vous permettant de mettre un nom et un parcours sur nos thématiques, nos services et nos actions. Découvrez les portraits à la fin de chaque section !

LES ORGANISATIONS MEMBRES DU CIRÉ

	Membre de l'AG	Membre du CA
Aide aux personnes déplacées (APD)	•	•
Amnesty international	•	•
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	•	•
BePax	•	
Cap migrants	•	
Caritas international	•	•
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	•	•
Centre social protestant (CSP)	•	•
Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)	•	
Convivium	•	•
Croix-Rouge francophone de Belgique	•	
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	•	•
CSC Nationale	•	•
Équipes populaires	•	
FGTB Bruxelles	•	•
Interrégionale wallonne FGTB	•	•
Jésuit refugee service-Belgium (JRS)	•	•
L'Olivier 1996	•	
Médecins du Monde	•	•
Mentor escale	•	•
Le monde des possibles	•	
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)	•	
Mouvement ouvrier chrétien (MOC)	•	•
Présence et action culturelles (PAC)	•	•
Point d'appui	•	
Service social de Solidarité socialiste (SESO)	•	•
Service social juif (SSJ)	•	
Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB)	•	

Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes

- ★ Serge Noël
- ★ Anne Herscovici

Le Bureau est composé de

- ★ Anne Herscovici, Présidente
- ★ Marcel Étienne et Véronique Oruba, Vice-Présidents
- ★ Françoise Visée, Trésorière
- ★ Florence Lobert, Secrétaire
- ★ Carmen Castellano

Le CIRÉ est membre des organisations suivantes

- ★ Alter Summit
- ★ Centre national de coopération au développement (CNCD)
- ★ Community Landtrust Bruxelles (CLTB)
- ★ Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA)
- ★ Migreurop
- ★ Platform for international cooperation on undocumented migrants (PICUM)
- ★ Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- ★ Share

Il est également invité permanent à la Plateforme Mineurs en exil.

Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Actifs, plus que jamais !

Nul besoin de rappeler que l'année 2019 a été une année électorale.

L'année 2018 s'était terminée avec la sortie de la N-VA du gouvernement fédéral. Nous savions que nous ne pouvions en tirer aucun espoir de changement, tant les droits fondamentaux des personnes étrangères avaient été mis à mal par les partenaires de la N-VA dans la majorité fédérale. 2019 a confirmé notre sentiment.

C'est dans le combat que la moindre avancée devait être envisagée. Et c'est dans l'attaque, par l'action en justice, que les reculs les plus choquants seraient mis à néant.

En matière d'actions en justice, 2019 n'a pas été une année épargnée, puisque l'État persiste à adopter tambour battant une série de dispositions législatives considérées au mieux comme stigmatisantes et inefficaces, au pire comme illégales. Retenons notamment la redevance administrative dont le paiement est exigé lors de l'introduction des demandes de séjour. Si une participation aux frais de l'État peut éventuellement se concevoir, nous n'avons pas été les seuls à considérer que les montants réclamés (363 euros au moment d'écrire ces lignes) constituaient non pas une participation aux frais, mais bien un frein à l'introduction des demandes de séjour. Une redevance utilisée comme outil de gestion des migrations, en quelque sorte. Le Conseil d'État a considéré que la redevance n'était pas établie de manière légale en septembre 2019. Pourtant, l'Administration continue d'en réclamer le paiement en utilisant la technicité de la matière, et rares sont les citoyens concernés qui parviennent à en réclamer le remboursement. Pire, l'Office des étrangers continue de déclarer irrecevables des demandes de séjour introduites sans le paiement de ladite redevance. Nous continuons donc d'attaquer en justice les arrêtés qui la concernent...

Une autre illustration de ce climat difficile, dont les personnes étrangères sont les premières victimes, est la détention administrative des familles avec enfants. Largement dénoncées, ces détentions ont été suspendues en mars 2019, non pas parce qu'il aurait été jugé illégal ou disproportionné de priver de liberté des enfants mineurs en raison du statut administratif de leurs parents, mais parce que les conditions de détention ont été considérées comme les exposant trop à des nuisances disproportionnées et ne respectant pas leur vie privée et familiale.

Il est important de nous réjouir de ces victoires collectives, mais nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers, tant la détermination de certains est solide pour lutter par tous les moyens possibles contre, si pas l'immigration, les migrants.

La situation des personnes sans papiers continue de nous inquiéter et de nous révolter. Dix années après la dernière opération de régularisation, les critères de délivrance d'un titre de séjour 'humanitaire' en raison d'un ancrage solide en Belgique, d'une participation économique ou sociale, ou de liens familiaux sont toujours absents de la loi belge. Pourtant actifs économiquement dans des secteurs où leur présence est essentielle, comme les métiers du soin (care), les gardes d'enfants ou de personnes âgées, l'horeca, ou la construction, les travailleuses et travailleurs sans papiers restent invités à 'quitter le territoire'. Ces femmes, ces hommes et ces enfants sont encore présentés comme des abuseurs, des fraudeurs. La violence de certains discours à leur égard est significative. Il suffirait de reconnaître leur rôle dans nos sociétés, leur participation économique et leur présence. Il suffirait de reconnaître que le pouvoir discrétionnaire – comme dans la délivrance des visas humanitaires – est source non seulement d'insécurité juridique, mais aussi de trop d'arbitraire et surtout de détresse insupportable.

Il est impossible de ne pas lier ce contexte de 2019 à l'actuelle crise sanitaire du Covid. Alors que le confinement était ordonné pour la sécurité de toutes et tous, et alors que les frontières étaient fermées, la Ministre à l'Asile et à la Migration a osé simplement rappeler qu'« *un ordre de quitter le territoire est un ordre de quitter le territoire* ». Comble de cynisme puisqu'il était alors impossible de quitter le territoire. Volonté de montrer la fermeté, pour éviter d'apparaître comme plus laxiste que des adversaires politiques.

Année électorale, écrivais-je ? Assurément, mais si les propos choquants et l'utilisation de la migration à des fins électorales se limitaient aux périodes électorales... ! Même une crise sanitaire qui a conduit la classe politique à appeler à se protéger pour protéger l'ensemble des citoyens ne semble pas être un contexte suffisant pour admettre que, sans papier ou pas, nous sommes tous citoyens du même État, nous nous croisons tous sur les trottoirs, ou dans les magasins. Protéger les personnes sans papiers, c'est non seulement leur accorder un peu de dignité, mais aussi leur permettre de nous protéger.

Cette lutte contre la migration et les migrants doit cesser. En 2019, nous n'avons pas été les seuls à le considérer, loin s'en faut. Nos alliés sont aussi déterminés que nous à dénoncer, protéger, et attaquer.

Ensemble, il nous faudra encore dénoncer le sort des migrants secourus en mer Méditerranée, refuser que les navires leur venant en aide soient, comme ils l'ont été en 2019, renvoyés d'un port à l'autre. Il nous faudra nous opposer à ce que leurs capitaines soient poursuivis en justice.

Il nous faudra nous montrer solidaires à l'égard de ces citoyens toujours plus nombreux qui refusent de se taire, comme ces passagers qui s'insurgent des conditions d'expulsion par avion, ou comme ces hébergeurs qui ouvrent leur porte et se voient parfois associés à des trafics.

2019 a été une nouvelle année difficile sur le front des migrations, surtout pour les migrants. 2020 ne nous semble malheureusement pas opérer un changement de cap... Nous resterons, donc actifs, plus que jamais.

Sotieta Ngo
Directrice générale du CIRÉ



© CIRÉ asbl

Les services

Accueil des
demandeurs d'asile

Accueil général

Ateliers citoyens
pour les primo-
arrivants

École de Français
Langue Étrangère

Logement

Travail, équivalences
et formations

La structure d'accueil confrontée à de nouveaux défis

Depuis 20 ans, la structure d'accueil du CIRÉ, en partenariat avec Fedasil et quatre organisations membres¹, met des logements individuels à disposition des demandeurs d'asile et leur procure un accompagnement sur mesure. L'objectif : offrir un accueil favorisant leur autonomie et leur ancrage local, tout en respectant leur vie familiale.

CONTEXTE

Le CIRÉ propose 84 places d'accueil pour des MENA (Mineurs étrangers non accompagnés) âgés de plus de 16 ans et ayant obtenu un statut de séjour, ainsi que 82 places pour des demandeurs de protection internationale présentant de gros problèmes médicaux.

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle saturation du réseau d'accueil des demandeurs de protection internationale. Dans ce contexte, nous avons vu notre public MENA s'élargir, et les conditions d'accueil pour notre public médical devenir plus strictes. Comme les autres années, le CIRÉ a épaulé les équipes de première ligne, notamment en proposant des outils et des formations.

LE FAIT

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle saturation du réseau d'accueil des demandeurs de protection internationale. Fedasil a pris des mesures limitant le droit à l'accueil, choisissant ainsi de faire primer une logique de gestion sur la recherche d'un accueil adapté aux bénéficiaires.

ACTIONS

Un public MENA élargi

En 2019, nous avons accueilli 129 MENA. En plus de notre public habituel - les MENA avec statut de séjour - nous avons aussi accueilli une vingtaine de MENA dont la demande de protection internationale était toujours en cours. Pour faire face à l'arrivée croissante de MENA et à la saturation des places en centre, Fedasil leur a permis d'accéder au système d'accueil en logement individuel jusqu'à ce qu'ils atteignent leur majorité. Les équipes, dont l'accompagnement se focalise habituellement sur la préparation à l'autonomie et la recherche de logement, se sont dès lors formées pour pouvoir offrir le soutien administratif et juridique propre à ce nouveau public.

Le transfert vers des places adultes pour les MENA en demande de protection internationale qui atteignent la majorité a parfois pour conséquences une perte des repères importants pour ces jeunes, et l'interruption de leur parcours scolaire.

La saturation des places pour les personnes qui présentent des besoins médicaux

En 2019, nous avons accueilli 115 personnes avec de graves problèmes médicaux. Avec la saturation de nos places médicales, nous ne sommes plus en mesure de répondre à toutes les demandes. Nos places sont réservées pour les personnes les plus malades.

Nos bénéficiaires arrivent souvent dans un état de santé fortement détérioré, leur maladie ayant souvent déjà atteint un stade incurable (20,5%). D'autres souffrent de problèmes psychiatriques (21,5%), ou ont un handicap grave (24%).

Pour outiller nos équipes de première ligne qui sont amenées à gérer ces situations émotionnellement et socialement complexes, le CIRÉ a proposé des formations sur l'oncologie, les soins palliatifs et la fin de vie dans un contexte migratoire.

¹ Aide aux personnes déplacées, Caritas, Centre social protestant et Service social des Solidarités

Soutien aux personnes malades avec un statut de séjour

Pour les 17 personnes qui ont obtenu un statut de séjour, la recherche d'un logement adapté (rez-de-chaussée, à proximité d'un hôpital spécialisé) était un énorme défi. Elles ont bénéficié d'un soutien important des équipes de première ligne. Pour les appuyer, nous avons mis à jour un répertoire des associations bruxelloises qui proposent une aide à la recherche de logement, ou des logements pour personnes malades.

Conditionnement de l'accueil à la participation au retour

Pour les personnes gravement malades qui n'obtiennent pas de statut de séjour, Fedasil a voulu renforcer l'accompagnement vers le retour volontaire. Depuis fin 2019, l'agence conditionne l'accueil à la participation active à l'accompagnement au retour qu'elle propose. Des personnes gravement malades peuvent ainsi perdre leur droit à l'accueil malgré leur impossibilité médicale de retour, parce qu'elles ne participent pas activement à l'accompagnement organisé par Fedasil...

Un accès aux soins pas toujours garanti

En 2019, nous avons adressé à Fedasil plus de 80 demandes de prise en charge exceptionnelle pour des traitements médicaux. Un refus de prise en charge a fait l'objet d'un recours au Tribunal du travail. Le juge a condamné Fedasil à prendre en charge les frais, estimant que « *Refuser à une personne gravement malade un traitement nécessaire à sa survie, car il existe des risques importants d'effets secondaires, est cynique* ».

PERSPECTIVES

En 2020, nous continuerons à porter une attention particulière au soutien des équipes confrontées aux situations de fin de vie et de deuil.

Nous explorerons aussi des projets novateurs, notamment pour offrir un accueil adapté pour des personnes avec des troubles psychiatriques, et pour faciliter la transition vers l'aide financière pour le public médical.

Nous préparons aussi la création de nouvelles places d'accueil pour remplacer les places gérées par Caritas, qui a annoncé vouloir quitter la structure d'accueil.

L'ÉQUIPE

Isabelle Castermans est référente médicale. Elle est responsable du suivi des demandes de transfert médical et du soutien aux équipes de première ligne. Elle assure le suivi des demandes de frais exceptionnels, des rapports et de la concertation avec les équipes de Fedasil. Elle est également responsable de la formation concernant les thématiques médicales.

Anouar Echaddadi est juriste. Il joue le rôle de conseiller juridique pour les travailleurs sociaux et assure le suivi législatif en matière de droit à l'accueil. Il fait des interventions et donne des formations sur les questions juridiques en lien avec le séjour et l'accueil, notamment auprès d'étudiants et de professionnels du secteur.

Marc Goethals est coordinateur de la structure d'accueil, qu'il représente auprès de Fedasil et des partenaires extérieurs du CIRÉ. Il assure le suivi financier des activités du service.

Michèle Morent a rejoint l'équipe et occupe le poste de collaboratrice administrative (occupé précédemment par Anissa Ghanem).

Accueillir, informer et orienter jour après jour

Le service Accueil général assure chaque jour de la semaine l'accueil, l'information et l'orientation des personnes qui contactent le CIRÉ et se présentent aux permanences socio-juridiques. Il traite les difficultés rencontrées par les publics dans leur accès aux procédures de séjour et d'asile, et les transmet au pôle politique pour nourrir le plaidoyer.

CONTEXTE

2019 s'inscrit, comme les années précédentes, dans un contexte où les procédures de séjour et d'asile sont toujours plus complexes et restrictives des droits fondamentaux des étrangers, et où le besoin d'information, tant du public concerné que de celles et ceux qui l'accompagnent, citoyens ou professionnels, est toujours plus important.

ACTIONS

Un travail d'information et d'orientation du public

3573 demandes d'information ou d'orientation ont été reçues sur place, ou par téléphone, par le service accueil général. Ces demandes étaient diverses et concernaient les différents services du CIRÉ mais, comme les années précédentes, la majorité d'entre elles touchaient au droit des étrangers, ou aux possibilités d'inscription aux cours de français et aux ateliers citoyens.

Des permanences sociojuridiques quotidiennes en droit des étrangers

Les situations que nous accompagnons dans le cadre de nos permanences sociojuridiques sont également très diversifiées. Elles concernent l'ensemble des procédures de séjour : du visa de court séjour au regroupement familial, en passant par la procédure d'asile, la régularisation, ou le maintien de séjour en situation de violences intrafamiliales. Notre action vise à fournir des informations claires et complètes au public sur les procédures engagées ou à entreprendre, à agir auprès des administrations concernées (Office des étrangers - OE), ambassades, services communaux, CPAS, administrations régionales pour l'emploi...), ou encore à orienter les personnes vers un avocat ou un autre service spécialisé.

De nombreuses demandes d'information sur le nouveau « permis unique »

Notre service a reçu cette année de nombreuses demandes d'information concernant le « permis unique », tant de la part du public étranger concerné, que de la part des travailleurs sociaux qui l'accompagnent dans ses démarches (de recherche d'emploi, de logement, de scolarité...). La réforme dite du « permis unique et du « titre unique »², entrée en vigueur le 3 janvier, prévoit dorénavant une seule procédure pour pouvoir travailler et séjourner en Belgique, pour les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne. Si le volet « titre unique » de la réforme est plutôt source de sécurité juridique et peut, sans doute, faciliter l'accès à l'emploi des étrangers déjà autorisés au séjour, le volet « permis unique », bien que visant la simplification administrative via la centralisation des demandes auprès d'un guichet unique reste très complexe. Nous saluons l'amélioration de l'information donnée sur le site internet de l'OE et nous espérons que l'administration traitera ces dossiers dans les plus brefs délais.

2 Directive 2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13/12/2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un autre État membre.

La situation des étudiants étrangers en recherche d'emploi

De nombreux chercheurs et étudiants nous ont contactés concernant la possibilité de renouveler leur titre de séjour sur base de l'article 25 de la directive européenne 2016/801 du 11 mai 2016³. Cette directive, transposée partiellement par la Belgique, vise à faciliter la mobilité à l'intérieur de l'Union européenne et à permettre aux étudiants et aux chercheurs ayant terminé leurs études, de pouvoir renouveler leur séjour pendant neuf mois, pour chercher du travail, ou créer leur entreprise. En septembre 2018, l'OE avait publié des informations sur cette procédure sur son site internet, et plusieurs dossiers avaient pu être traités sur base des instructions données par l'ancien secrétaire d'État à l'asile et à la migration. Aujourd'hui, cette information a été supprimée du site de l'OE, faisant ainsi planer beaucoup d'incertitudes sur la possibilité de renouveler un titre de séjour sur cette base. Il est devenu, par ailleurs, extrêmement difficile depuis plusieurs mois, de joindre par téléphone le service long séjour de l'OE, en charge de ces dossiers. Nous regrettons cette incertitude juridique et espérons que de nouvelles informations seront communiquées sur le site de l'administration, pour plus de transparence et de sécurité juridique.

Une séance d'information collective sur le séjour et le travail

En 2019, notre service a donné une séance d'information collective en espagnol sur l'accès au territoire, au séjour et au marché du travail, aux apprenants de l'école de français du CIRÉ. Nous estimons important d'élargir notre travail d'information et d'orientation vers un public qui ne maîtrise pas encore la langue française.

LE FAIT

2019 a débuté par une nouvelle vague de rumeurs de régularisation, alimentées par le fait que les dernières « opérations » de régularisation avaient eu lieu en 1999 et 2009. Elles étaient, de plus, renforcées par l'information maladroite publiée dans un premier temps par l'Office des étrangers sur son site internet, concernant l'entrée en vigueur de la réforme du « permis unique » le 3 janvier.

PERSPECTIVES

En 2020, le service Accueil général continuera à accueillir, informer et orienter les publics étrangers. Il travaillera également à de nouveaux supports d'information du public.

L'ÉQUIPE

Djenny Tshilanda accueille le public et l'oriente vers les services compétents

Giovanna Costanza assure la permanence sociojuridique et la permanence téléphonique.

Sophie Devillé a assuré la permanence sociojuridique et la permanence téléphonique jusqu'en novembre 2019. **Serge Bagamboula** est ensuite venu la remplacer.

3 Directive 2016/801/UE du Parlement européen et du conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair (refonte).

Construire ensemble la citoyenneté

En 2019, le CIRÉ a poursuivi l'organisation des « ateliers citoyens », projet de formation à la citoyenneté à destination du public primo-arrivant, visant à lui permettre de mieux comprendre la société belge, à développer sa participation citoyenne et à favoriser le vivre ensemble.

CONTEXTE

En 2019, les ateliers citoyens ont accueilli 131 participants - dont 73 femmes - originaires de différents pays : du Maroc (premier pays représenté avec 38 participants) au Tibet, du Rwanda à l'Ukraine, en passant par le Chili, l'Égypte, la RDC, le Brésil ou le Liban... Les ateliers citoyens, ce sont aussi des parcours et des profils très différents: chanteur, violoniste, commis de cuisine, techniciens de surface, pâtisseries, mamans au foyer, médecins, ingénieure civile, informaticiens, consultants, étudiants, paysans, jardinier, chercheurs d'emploi... Autant de personnalités qui s'inscrivent à nos ateliers dans le cadre du parcours d'accueil bruxellois, d'une démarche d'acquisition de la nationalité belge, du renouvellement de leur séjour en Belgique et de la nécessité de prouver leur intégration, d'une démarche de régularisation, ou par simple intérêt.

Les personnes qui souhaitent devenir belges ont des motivations très diverses, mais qui visent pour la plupart à se « faciliter la vie » en tant qu'étranger. Se déplacer plus aisément et jouir de la liberté de circulation au sein de l'Union européenne - que ce soit pour des personnes originaires d'un pays tiers, ou pour certains Européens (le Brexit ayant poussé de nombreux Britanniques à acquérir la nationalité de l'État membre de l'Union où ils résident) -, pouvoir voyager vers son pays d'origine quand on est réfugié, avoir la même nationalité que son enfant belge, grimper plus facilement les échelons professionnels, ou encore accéder à certains métiers encore réservés aux Belges (police, sécurité, armée).

ACTIONS

Nos modules

En 2019, le CIRÉ a proposé deux types de modules avec un financement du Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) et de la Commission communautaire française (COCOF). Un module de type court de 60h, quatre fois par an, et un module de type long de 85h, deux fois par an. Nous avons également pu organiser deux ateliers supplémentaires de 50h, grâce aux subsides de la COCOF.

Nous avons poursuivi le partenariat avec le Service de santé mentale Ulysse pour le module de type long, qui combine un atelier de citoyenneté « classique » avec un atelier créatif. Les formations organisées avec ce service nous permettent d'accueillir un public plus fragile, d'élargir notre réseau et d'améliorer nos outils.

Nous avons aussi accueilli dans nos cours des personnes étrangères formées à la Cohésion sociale d'Ixelles, en vue de l'obtention du Certificat d'études de base. Une collaboration qui nous a permis de venir en complément de leur activité.

Toujours plus d'investissement dans l'accueil et l'inscription de nos participants

En 2019, nous avons proposé un entretien individuel lors de l'inscription de chaque participant, pour nous donner le temps d'échanger, de créer un climat de confiance et de bienveillance, d'expliquer le cadre de nos ateliers, la diversité de notre public, ainsi que nos objectifs pédagogiques. Si elle demande beaucoup d'investissement en temps et en énergie, cette méthode porte ses fruits, car elle rassure les participants et permet une meilleure cohésion du groupe.

Le renforcement du volet « préjugés » de nos ateliers en lien avec l'actualité

Nous avons continué à mettre en place des activités qui nourrissent la citoyenneté et permettent de se réapproprier la ville. Les visites au Musée juif de Belgique, ainsi que le workshop qui y est proposé (« Let's Meet a Jew – Mythes et faits ») ont permis de travailler autrement la question des préjugés en général, et ceux qui existent au sujet des Juifs en particulier. Nous avons aussi pu découvrir les images du photographe engagé Leonard Freed, ainsi que l'exposition « L'autre, c'est moi », qui montre la cohabitation millénaire entre les communautés juive et musulmane au Maroc.

PERSPECTIVES

En 2020, nous envisageons de consolider le volet « citoyenneté » en organisant une rencontre entre les participants de nos ateliers et un élu communal, afin de démystifier et déconstruire l'image parfois négative des hommes et femmes politiques. Cela nous semble important dans le cadre d'ateliers citoyens auxquels participent des personnes originaires de pays avec des traditions politiques très différentes. Pourquoi et comment décide-t-on de faire de la politique ? Est-ce un métier comme les autres ? Si les réponses à ces questions ne seront pas forcément les mêmes pour tous, elles sont en lien direct avec la citoyenneté et la défense d'une vision de la société dans laquelle nous vivons.

Nous renforcerons aussi le volet éco-citoyenneté de nos ateliers. Parce que la question de la durabilité et la problématique du climat sont des sujets brûlants, qui nous concernent tous. Les ateliers citoyens veulent ainsi contribuer au débat sur l'urgence climatique, permettre aux participants d'échanger leurs points de vue, et apporter un regard critique sur le sujet. Pour ce faire, nous envisageons de réfléchir avec d'autres associations bruxelloises aux meilleures façons de sensibiliser notre public au développement durable, et de proposer des activités ponctuelles dans nos ateliers, comme les petits gestes de tous les jours qui peuvent contribuer à améliorer le futur de notre planète.

L'ÉQUIPE

Raymonde Alexander et Sara Gómez-Reino Effer sont les deux formatrices des ateliers citoyens. Passées par le CBAI (Centre bruxellois d'action interculturelle), elles ont une motivation et un dévouement sans limites, ce qui fait d'elles une équipe à toute épreuve, sur tous les fronts.

LE FAIT

Nos ateliers citoyens bénéficient d'une technique publicitaire vieille comme le monde : le bouche à oreille ! En 2019, nous avons vu arriver de nombreux personnes sur simple recommandation d'anciens participants. Le cadre accueillant et bienveillant de nos ateliers, ainsi que la qualité de notre programme et de nos animations portent leurs fruits

Les nationalités des participants.

Maroc	38	Ukraine	3	El Salvador	1
Algérie	9	Albanie	3	Libye	1
Cameroun	7	Bangladesh	3	Angola	1
Guinée	6	Arménie	2	Kenya	1
RDC	5	Viet Nam	2	Tanzanie	1
Syrie	5	Macédoine	2	Sri Lanka	1
Liban	5	Niger	2	Thaïlande	1
Sénégal	5	Mauritanie	2	Tibet (Chine)	1
Irak	3	Rwanda	2	RU	1
Tunisie	3	Bosnie	1	Kurdistan	1
Égypte	3	Iran	1	RU	1
Brésil	3	Chile	1	Apatride	
Russie	2	Colombie	1	(Iran)	1
(Tchéchénie)	1				

Diversité et défis

En 2019, nous avons observé une majorité croissante de participants d'Amérique latine dans nos groupes. Une communauté linguistique majoritaire représente un défi pédagogique, quand il s'agit de créer l'habitude de dialoguer en français dans l'espace du cours. La participation de notre service au parcours d'accueil en tant qu'opérateur linguistique (OL) devrait contribuer, à moyen terme, à retrouver plus de diversité dès 2020.

Participer à deux programmes bruxellois d'accueil de migrants (la Cohésion sociale et le parcours en soi) enrichit notre équipe, élargit notre réseau, mais complexifie l'organisation d'une réflexion commune, vu les différences entre les calendriers et le cadre des deux programmes.

CONTEXTE

Pour le parcours d'accueil bruxellois, deux nouveaux décrets ont été approuvés. L'un sur le caractère obligatoire du parcours et l'autre (du Service public francophone bruxellois), qui apporte de nouvelles modalités de travail pour le parcours déjà en place. On citera par exemple la diversification du nombre d'heures de cours qui peuvent être organisées par semaine (10, 12, 16, ou 20 heures).

Le service public bruxellois a lancé, en avril, un appel d'offre pour des cours dans la filière FLE A (personnes lettrées non universitaires). Nous y avons répondu par une proposition de six groupes menés en parallèle, durant la journée. Notre proposition a été acceptée et nous avons donc travaillé arduement à préparer la croissance de l'équipe, ainsi que du public, pour janvier 2020.

Dans le cadre de la cohésion sociale, la mission du CRÉDAF⁴ a été précisée quant à l'orientation du public bruxellois.

ACTIONS

Les cours de français au cœur de notre action

Grâce à une équipe de sept salariés et de quatre volontaires, onze groupes d'apprenants, répartis sur quatre horaires distincts font leurs premiers pas en français.

Les inscriptions ont lieu en janvier, avril et septembre. Pour le mois d'août, cette année, nous avons opté pour deux ateliers de français : l'un pour nos participants les plus avancés et l'autre pour des débutants.

Réflexion pédagogique, ateliers d'écriture libre ECLER⁵ et ateliers d'expression

Nos journées pédagogiques, espaces d'apprentissage et de travail collectif, ont porté sur diverses thématiques et se sont organisées sous plusieurs formes : les difficultés dans les groupes dues au peu de diversité culturelle; deux ateliers sur l'interculturalité avec l'appui du centre de santé mentale Ulysse; une mise au vert pour définir le fil rouge de l'année scolaire; une formation-réflexion sur la présentation de la Belgique à nos participants et la construction collective de séquences pédagogiques sur le sujet; la construction collective des évaluations formatives, deux fois par an; deux ateliers ECLER, ateliers d'écriture libre et de communication écrite authentique.

Durant le mois d'août, nous avons mené pour la deuxième fois, avec les apprenants les plus avancés, l'atelier d'expression « Le français, c'est 'presque' facile ». Nous avons également ouvert un atelier d'initiation au français pour de nouveaux participants.

4 Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et l'Apprentissage du Français pour Adultes – Lire et Écrire Bruxelles-CRÉDAF, mandaté en 2010.

5 Écrire, Communiquer, Lire, Exprimer, Réfléchir, plus d'information sur http://www.collectif-alpha.be/IMG/pdf/Biblio_Atelier_ECLER.pdf

Évolution du dialogue entre opérateurs linguistiques du parcours d'accueil

C'est en 2019 qu'ont abouti les échanges entre les différents acteurs du parcours d'accueil, sur les modifications souhaitables de l'arrêté d'exécution du parcours. Sa mise en oeuvre est en cours, elle a requis un important travail d'organisation pour recevoir six groupes supplémentaires en journée, à partir de janvier 2020. Nous espérons ainsi diversifier notre public et provoquer des rencontres entre les personnes envoyées par les bureaux d'accueil, et celles qui se présentent spontanément à nos cours de FLE en Cohésion sociale.

Dialogue de Cohésion sociale

Notre travail s'inscrit dans la priorité « Apprentissage du français en tant que citoyen actif » de la Cohésion sociale.

Notre dialogue avec le CRÉDAF-Lire et Écrire évolue vers une collaboration plus précise sur l'orientation des publics, nous avons ainsi adapté sur notre site, l'information aux personnes qui recherchent des cours de français.

Des voyages et des sorties

Nous essayons de donner vie au service, d'ouvrir les portes des lieux culturels, de participer à la vie du quartier, et de découvrir d'autres villes.

Nos participants assistent de manière autonome à différents concerts de l'association Muziek Publiek que nous leur proposons. Nous avons organisé des sorties à la Fonderie et au musée Belvue, ce qui nous a permis une introduction à la réalité de la vie en Belgique. Nous sommes allés à Gand et Ostende, moments de découverte et travail en groupe autour de différents thèmes. Nous avons également participé à la « ducasse » de notre quartier et répondu à une invitation de la maison de quartier Chambéry pour une rencontre avec les habitants du quartier.

PERSPECTIVES

Une certaine liberté existe dans l'organisation des cours de FLE en Cohésion sociale, qui contraste avec les contraintes du cadre administratif du parcours d'accueil, pour assurer la coordination avec les bureaux d'accueil. L'agenda en est l'expression la plus concrète, il varie d'un système à l'autre. Nous voulons équilibrer ces pratiques différentes et maintenir une réflexion collective, ainsi que le partage d'espaces de bureau comme de classe.

Nous attendons des bureaux d'accueil qu'ils envoient des participants de toutes origines à nos cours de jour, pour toucher à nouveau un public plus diversifié.

De notre côté, nous travaillerons nos méthodes et notre communication pour atteindre une plus grande diversité de participants.

L'ÉQUIPE

Brigitte Willame assume la coordination de l'école.

Aurélien Dupuis, Kossi Edem Gayapka, Klára Petrácová et Céline Gerlage forment les trois groupes du parcours d'accueil pour primo-arrivants.

Mathilde Chevrant, Ciré Dioum et Bozidar Rerecic forment les six groupes dans le cadre du programme de cohésion sociale, en journée.

Geneviève Clerbaux, Jean-François Léonard et Pierre Van Nuffel prennent en charge les trois groupes dans le cadre du programme de cohésion sociale, en horaire décalé.

LE FAIT

La musique et la danse, moment de rencontre, ou moment de fracture... Nous avons chanté en français lors de notre fête de juin. L'émotion de chanter ensemble est palpable et produit des émotions positives chez tous. Nous avons dansé aussi, comme souvent lors de nos fêtes au CIRÉ. La danse est traversée par des codes et des habitudes multiples et diverses, depuis le choix de la musique, son volume, les vêtements que l'on met pour danser, les gestes et postures... Pour la première fois, des tensions ont surgi. Cela nous a porté à revoir en équipe le cadre dans lequel nous travaillons. Notre ouverture à la diversité était bien affirmée, force était de reconnaître que les limites de ce cadre l'étaient beaucoup moins. Grâce à un dialogue soutenant avec les spécialistes de l'Asbl Ulysse, nous avons pu explorer nos propres limites, apprendre à les préciser entre nous et pour les participants, de manière neutre. Ce moment difficile nous a donc permis de mieux énoncer nos valeurs.

L'accès au logement : un réel besoin de subsides !

Les résultats obtenus par notre service logement en 2019 montrent que la préparation et l'accompagnement des ménages représentent une clé de réussite pour l'acquisition, mais également que certains ménages à faibles revenus n'y parviennent plus que via les projets subsidiés. Pour les garanties locatives, on s'adapte à un public de plus en plus vulnérable.

CONTEXTE

Dans le cadre du programme « Alliance Habitat » du gouvernement bruxellois, le Fonds du Logement construit des logements et intervient via des subsides quand la charge mensuelle est trop lourde pour les ménages à revenus faibles.

Citydev propose également des logements neufs subsidiés par la Région bruxelloise. Le Community Land Trust Bruxelles (CLTB) développe des projets de logement abordables pour des personnes à revenus limités, sur des terrains possédés en commun. Ces projets sont une belle opportunité pour les ménages confrontés à la flambée des prix de l'immobilier et à un marché privé de plus en plus compétitif.

LE FAIT

Grâce à un accompagnement rapproché, à une épargne préalable et à une formation, 14 familles sont arrivées à acquérir un logement durant la première « phase d'action » de la nouvelle formule GECS (Groupes d'épargne collective et solidaire). Ces achats, tant sur le marché privé en Wallonie et à Bruxelles, que dans des projets du Fonds du Logement, ou de Citydev, représentent une solution durable pour nos bénéficiaires, qui quittent définitivement le marché locatif bruxellois. Un réel levier dans leur parcours de vie.

ACTIONS

Les Groupes d'épargne collective et solidaire (GECS)

Le réseau GECS

Il y a quelques années, nous avons mis l'accent sur la multiplication des GECS, pour accroître le nombre de bénéficiaires. Nous avons aujourd'hui changé de stratégie. Seul Habitat et Humanisme, après d'excellents résultats, poursuit son action. Nous suivons leur développement et leur venons en aide pour compléter l'acompte lorsque leur épargne collective est insuffisante.

Le GECS au CIRÉ

Le projet fonctionne désormais en 4 phases, pour permettre aux ménages de s'informer, de se préparer, puis de se mettre « en action ». Une phase post-achat est possible avec les familles qui en ont besoin. En 2019, suite à sept séances d'information collective avec 87 ménages, nous avons commencé le cycle préparatoire pour un 2ème groupe de 26 ménages : cinq ateliers de formation et un atelier sur la valorisation des compétences, avec le service TEF du CIRÉ.

Tout qui souhaite participer au GECS doit commencer par une épargne individuelle chez CRÉDAL. Nous réunissons actuellement une centaine d'épargnants, pour un montant proche de 200.000 euros. Loin d'être une contrainte, cette condition a dynamisé les candidats acquéreurs et a renforcé le groupe.

Le groupe préparé en 2018 est passé en phase d'action. Ses membres ont réalisé une épargne collective, tout en continuant leur épargne personnelle. Après six formations en lien avec la thématique et un accompagnement individuel, 14 ménages sur 15 sont parvenus à acheter leur logement. 3 ménages encore en phase préparatoire ont déjà pu en acquérir un également.

Une nouveauté : le projet a accueilli deux « marraines » bénévoles pour suivre des ménages en phase d'action. Pour les préparer, elles ont participé à trois séances de formation et à quatre moments d'intervention. Fin 2019, une nouvelle volontaire a rejoint l'équipe et suivra un ménage en 2020.

La participation au CLTB

Membre fondateur du CLTB, le CIRÉ continue de s'impliquer dans ses instances et poursuit l'accompagnement de trois groupes-projets.

« **Arc-en-ciel** » à **Molenbeek**, projet pilote du CLTB. Après quelques années de travail avec les 32 familles, le projet arrive en phase finale. Le déménagement est prévu pour février 2020. L'année a été intense : préparer la future copropriété, organiser la gestion du bâtiment, aider à rédiger le règlement d'ordre intérieur... Nous avons assuré l'accompagnement de l'octroi des crédits hypothécaires, certains dossiers étant très compliqués.

« **Lumière du Nord** » dans le **quartier nord de Bruxelles**, qui a rencontré de grosses difficultés avec le marché public et qui sera relancé en 2020. Le CLTB a proposé aux ménages d'intégrer en priorité les autres projets en cours et le CIRÉ a assuré le suivi de ce processus. 2 ménages ont intégré un nouveau projet CLT et les autres se sont retirés ou ont suivi une autre voie. Le nouveau groupe sera constitué en 2021.

« **Transvaal** » à **Anderlecht**. Nous avons participé à 3 ateliers de présentation et d'analyse de projet et nous accompagnerons les 15 familles sélectionnées en 2020.

Prêts pour les garanties locatives

Comme en 2018, nous avons reçu peu de demandes, la plupart des futurs locataires ayant une possibilité au Fonds du Logement bruxellois. Mais un public plus vulnérable, MENA ou s'installant hors Bruxelles, nous sollicite. Nous avons créé un partenariat avec CRÉDAL et les personnes à qui nous octroyons une avance deviennent coopérateurs. Nous avons aussi mis en place un système pour permettre à des personnes sans titre de séjour de constituer une garantie locative.

Nous avons consacré beaucoup de temps à la récupération d'anciennes garanties bloquées à la banque, pour reloger certains locataires et les aider à récupérer leur garantie.

Création d'une base de données

Le travail avec les programmeurs, l'encodage et la mise au point ont beaucoup occupé le service, mais nous disposons désormais d'un outil performant pour la gestion des dossiers.

PERSPECTIVES

Pour le GECS, un groupe de 20 ménages commencera la « phase action » en février 2020. Un autre groupe démarrera la phase préparatoire en septembre 2020 (25 ménages) et une soirée d'information mensuelle accueillera de nouveaux membres.

En ce qui concerne le CLT, nous poursuivons notre travail au sein des groupes-projets et au niveau institutionnel.

Nous lançons un projet de collaboration avec le Fonds du Logement bruxellois, adressé à des bénéficiaires de leur service d'aide locative.

Nous poursuivons l'octroi de garanties locatives à des personnes qui n'ont pas trouvé de solution ailleurs. Nous maintenons notre collaboration avec CREDAL et restons actifs en faveur du droit au logement au sein du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat - RBDH.

L'ÉQUIPE

Maria-Elvira Ayalde est la coordinatrice du service Logement depuis quelques années.

Géraldine Moureau a travaillé sur le projet d'achat collectif « Rue du Jardinier » et est la référente pour la phase action du nouveau GECS, qui commencera en 2019.

Caroline Nsenda a travaillé sur le projet « Lumière du Nord », s'est chargée de la mise en place de l'équipe de volontaires. Elle est référente pour la phase préparatoire du nouveau GECS et a apporté son soutien au projet garanties locatives financé par la Fondation Roi Baudouin.

Valérie Peiremans travaille sur le projet CLT « Arc en Ciel », sur la copropriété en général et sur l'organisation de la phase information et épargne du nouveau GECS.

Violaine Weissmann s'occupe du Fonds de garanties locatives.

Un record de fréquentation !

Le service Travail Équivalences et Formation (TEF) a, tout au long de 2019, poursuivi sa mission d'information et d'accompagnement des personnes migrantes à la valorisation de leurs compétences acquises à l'étranger : les équivalences de diplôme mais aussi différentes formes de reconnaissance d'apprentissages plus informels. Il a également soutenu de nombreuses personnes dans leurs démarches d'accès aux études ou encore au marché de l'emploi, lorsqu'un permis de travail était requis.

CONTEXTE

Si notre association s'inscrit en Belgique francophone, dans un paysage national qui semble parfois polarisé, voire hermétique sur le plan communautaire, les réalités du service TEF traversent au quotidien les frontières linguistiques du pays. Qu'il s'agisse des projets des personnes rencontrées, de nos collaborations avec les mondes associatif et institutionnel, ou de la construction du plaidoyer politique.

Fréquenté majoritairement par des chercheurs d'emploi (2/3 de notre public en 2019) de par son partenariat avec Actiris, le service TEF reçoit également de nombreuses personnes sans titre de séjour, qui n'aspirent qu'à participer pleinement à la vie économique du pays sans y avoir droit. En 2019, approximativement 15% du public rencontré étaient sans papiers. En ce sens, nous encourageons la Région bruxelloise à aller de l'avant dans la réflexion entamée sur les possibilités d'inscription - comme chercheurs d'emploi - des personnes sans papiers qui, de facto, cherchent du travail, en trouvent (!) et comblent des besoins réels de l'économie belge.

ACTIONS

En 2019, le service TEF a rencontré, sur les équivalences de diplômes et leurs alternatives, plus de 2000 personnes. Un record pour notre service. Environ 1200 d'entre elles, dont une majorité de femmes (60%), ont été rencontrées individuellement et informées, voire accompagnées dans leurs démarches. Parmi elles, une personne sur trois disposait d'un séjour par regroupement familial, près d'une sur quatre jouissait d'une protection internationale ou avait une demande d'asile en cours, une personne sur cinq était Européenne et une sur dix était Belge.

Plus de deux tiers du public rencontré a entamé des démarches en vue d'obtenir une équivalence de diplôme. Et ce, dans 70% des cas, avec pour objectif premier de trouver un emploi. Plus de la moitié de ces personnes (52%) disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Une demande d'équivalence de diplôme sur cinq s'adressait au NARIC-Vlaanderen - administration compétente pour la Communauté flamande -, avec lequel le service TEF a renforcé les échanges, en vue d'une collaboration plus ouverte et fructueuse. En la matière, le NARIC s'impose comme un interlocuteur incontournable, en raison du coût généralement moindre de la procédure, davantage de flexibilité dans les documents exigés et parfois, plus d'ouverture dans les reconnaissances octroyées. Les exigences financières et administratives de la procédure d'équivalence restent un obstacle réel à la reconnaissance des diplômes étrangers, a fortiori pour les personnes demandeuses d'asile et réfugiées, qui n'ont pas la possibilité d'aller chercher les documents requis dans leur pays d'origine.

Cette année encore, le service a mis sur le renforcement des connaissances des professionnels du secteur. Les CPAS bruxellois ont fait l'objet d'une attention particulière, puisque plus de 250 employés de leurs services insertion socioprofessionnelle (ISP) ont été touchés. À ceux-ci, s'ajoutent des travailleurs sociaux d'associations wallonnes ou bruxelloises, et des conseillers emploi du réseau Actiris. Ensemble, ce sont près de 600 professionnels qui ont été sensibilisés sur les équivalences de diplômes et leurs alternatives en 2019. Un travail qui a sans nul doute contribué au record atteint par le service en termes de personnes migrantes rencontrées.

Y ont aussi certainement contribué les nombreuses animations effectuées auprès d'Actiris et de la Cité des Métiers, mais aussi dans le cadre des parcours citoyens et d'intégration bruxellois, auxquels participent des personnes en plein processus d'insertion à la vie sociale, économique et culturelle du pays. Cette année, pas moins de 80 séances ont été menées par le service TEF. Un record également.

PERSPECTIVES

2020 s'inscrit dans la continuité de 2019, avec un accent nouveau mis sur le partage des constats problématiques relevés sur le terrain. Pour ce faire, nous donnerons la parole à nos partenaires associatifs et institutionnels, pour qu'ils alimentent ces constats et les revendications qui en découlent. Nous relancerons également la dynamique des midiconférences, porteuse en termes de collaborations.

Le service TEF - surtout connu pour les équivalences de diplômes - renforcera aussi son expertise sur la valorisation des compétences acquises autrement que par des études. Ce faisant, nous entendons pouvoir fournir des pistes précises et efficaces, aussi bien aux personnes qui se présentent avec un ou des diplômes qu'à celles ayant appris par l'expérience.

Nous ouvrirons une permanence spécifiquement dédiée au séjour par le travail, afin de répondre mieux et avec plus d'ancrage aux nombreuses demandes qui nous parviennent. Enfin, nous réaliserons, avec divers partenaires, un recueil de constats sur l'ensemble des freins rencontrés par les personnes étrangères qui souhaitent entreprendre des études supérieures en Belgique.

LE FAIT

Le service TEF rencontre au quotidien des personnes migrantes disposant de qualifications dites en pénurie, mais qui n'ont pas le droit de travailler légalement, car elles sont sans-papiers. Des infirmiers, des kinésithérapeutes, des laborantins, mais aussi des électromécaniciens, des chauffagistes, des informaticiens, des cuisiniers... parfois, avec de longues années d'expérience derrière eux. Leurs chances d'obtenir un droit de séjour et de travail sont souvent à peu près nulles, le permis dit « unique » s'obtenant en principe depuis le pays d'origine, et la régularisation par le travail étant de facto un mirage. Conséquences ? Le développement d'un marché parallèle où prolifèrent les situations de non droit, un risque de concurrence dite déloyale pour les travailleurs en situation régulière, la difficulté pour les employeurs de trouver les compétences recherchées, alors qu'elles sont à portée de main...

L'ÉQUIPE

Damienne Martin est la coordinatrice de l'équipe depuis un an et demi. Elle veille à la réalisation des objectifs et activités ainsi qu'au bon fonctionnement de l'équipe, mais aussi à la visibilité du service et de ses constats. Outre sa contribution aux activités de sensibilisation et d'accompagnement, elle est responsable du travail d'analyse et de plaidoyer du service et veille au bon développement des divers partenariats.

Pendant la durée de son congé de maternité, **Andreia Costa** est venue renforcer l'équipe

Delphine Nouind se consacre à l'information et à l'accompagnement des personnes inscrites chez Actiris, en matière d'équivalences de diplômes. Assurant une veille continue sur les problématiques de terrain, elle est notre référente pour la reconnaissance professionnelle et pour la participation du service à divers forums et salons liés à l'emploi.

Maurice Pans est spécialisé dans l'accompagnement aux équivalences de diplômes pour les personnes inscrites chez Actiris. Il est aussi notre référent pour les démarches et dossiers adressés à la Communauté flamande et anime un nombre croissant de séances d'information dans le cadre des ateliers citoyens.

Laureta Panxhaj est notre plus ancienne collaboratrice, qui a vu naître le service TEF et a nettement contribué au développement de son expertise en matière d'équivalences de diplôme. Laureta est aujourd'hui experte du système d'enseignement ainsi qu'en matière d'accès au séjour étudiant pour les étrangers. Elle est aussi notre référente pour tout le volet sensibilisation et formation des professionnels.

Les thématiques politiques

Accueil et protection
internationale

Enfermement
et expulsions

Intégration

Politiques
migratoires

Séjour

Quelle gestion du réseau d'accueil ?

En 2019, le réseau d'accueil a été fortement mis sous pression. En effet, tous les centres d'accueil sont arrivés à saturation et de nombreux autres ont dû être ouverts ou rouverts. Des tentes et des conteneurs ont également été placés dans certains centres.

CONTEXTE

Fin 2018, des quotas avaient été instaurés par l'État belge pour limiter le nombre de demandes de protection pouvant être présentées chaque jour. Ces quotas avaient pour objectif de limiter l'accès des demandeurs au réseau d'accueil, qui arrivait à saturation. L'année 2019 a vu de nouveau le réseau d'accueil arriver à saturation. Cette situation est intimement liée aux choix politiques posés en 2017 et 2018, ainsi qu'aux multiples restrictions dans les budgets liés au réseau d'accueil - ainsi qu'aux fermetures des centres créés récemment - et au personnel des instances d'asile. Pour pallier ce manque de places, des tentes et des containers ont été placés dans des centres existants et de nombreux autres ont été ouverts. Certains mois, Fedasil a dû ouvrir entre 500 et 700 places afin de pouvoir accueillir toutes les personnes introduisant une demande de protection sur notre territoire. Ces ouvertures n'ont pas été facilitées par la communication stigmatisante à l'égard des étrangers, tous statuts confondus... En novembre 2019, un incendie apparemment volontaire a touché un centre d'accueil qui devait ouvrir à Bilzen !

Début 2019, « l'affaire des visas humanitaires » est dévoilée dans la presse. Un proche du cabinet du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration de l'époque aurait fourni au cabinet des listes de personnes devant recevoir un visa humanitaire, en échange de sommes d'argent...

Cette année, de plus en plus de demandeurs de protection internationale étaient originaires de pays d'Amérique latine. Ainsi, la nationalité salvadorienne a été la cinquième la plus représentée parmi les personnes ayant introduit une demande de protection internationale.

L'année 2019 a également été marquée par un allongement du délai de procédure, lié à l'augmentation des demandes de protection internationale (+ 18.3% par rapport à 2018) et à un manque de personnel dans les instances d'asile. De plus, le taux de protection des Afghans et des Palestiniens a chuté. Les premiers passant de 50.6% de taux de protection en 2018 à 32.2% en 2019, et les seconds de 86.8% à 28.3%. Ces baisses de protection sont les conséquences d'un changement de politique du CGRA et non d'une amélioration sécuritaire dans ces pays.

Enfin, en 2019, le travail des navires de sauvetage présents en Méditerranée a été mis à mal. L'Italie a notamment interdit au Sea Watch de débarquer une quarantaine de migrants sur son territoire. Ces tensions ont conduit à l'accord de Malte. Ce mécanisme temporaire vise une répartition automatique des personnes débarquées en cas de sauvetage en Méditerranée centrale (Italie et Malte). Il sera finalement rejoint par une dizaine d'États membres.

LE FAIT

En 2019, le nombre de demandes de protection internationale a augmenté de 18,3% par rapport à 2018. Cette augmentation, qui ne représente en rien une arrivée massive de demandeurs d'asile, a mis à mal le réseau d'accueil. Cette situation a eu des conséquences sur la qualité de l'accueil offert aux demandeurs. Le maintien de places tampons (places de réserve, non utilisées mais qui peuvent être rapidement activées en cas de besoin) aurait permis à Fedasil de gérer cette augmentation de bénéficiaires, tout en garantissant un accueil de qualité.

ACTIONS

Visas humanitaires pour besoin de protection : une proposition de procédure

Suite au scandale des visas humanitaires qui a éclaté début 2019, le CIRÉ a réuni plusieurs associations et a développé une proposition de procédure pour la délivrance de ce type de visas pour besoin de protection⁶. Cette proposition établit un certain nombre de critères qui permettraient que les visas humanitaires deviennent une voie d'accès légale et sûre au territoire belge, sans pouvoir être détournés à des fins financières.

Saturation du réseau d'accueil

Pour répondre au besoin de places (entre 500 et 700 places par mois), Fedasil a installé des tentes et des containers dans certains centres au début de l'hiver et a ouvert plusieurs nouveaux centres. En tout, ce sont près de 6000 places d'accueil qui ont été créées.

Le centre d'arrivée (le Petit Château) a également été saturé avec un taux d'occupation (pourcentage de places occupées au sein du centre) qui a souvent dépassé les 100%. La saturation du réseau a eu pour conséquence un allongement du séjour des demandeurs au centre d'arrivée. Ne trouvant pas de places - parfois de place adaptée - au sein du réseau, Fedasil a été contraint de garder des demandeurs durant plusieurs semaines au centre d'arrivée. Rappelons pourtant que le séjour au sein du centre d'arrivée doit, en théorie, se limiter aux quelques jours nécessaires à l'introduction effective de la demande.

Dans ce contexte, le CIRÉ est resté vigilant par rapport à la saturation du réseau d'accueil tout au long de l'année 2019. Nous avons informé le public de la situation par le biais de communications avec les médias et de publications sur nos réseaux sociaux.

Migrants en transit

En 2019, des centaines de migrants sont passés par la Belgique dans l'espoir de rejoindre l'Angleterre. Le CIRÉ a mené un plaidoyer auprès des différents gouvernements en formation. Nous avons été entendus par le gouvernement bruxellois et avons présenté avec les partenaires du Hub humanitaire l'intérêt de la création d'un centre d'accueil et d'orientation pour les migrants en transit.

PERSPECTIVES

En 2020, le CIRÉ développera un projet d'accompagnement rapproché en santé mentale pour demandeurs de protection internationale. Ce projet aura pour but d'accompagner des demandeurs plus vulnérables et de leur permettre de se stabiliser. Nous travaillerons également sur la question du droit à l'accueil pour certaines catégories de demandeurs de protection et sur l'application du règlement de Dublin III. Enfin, nous resterons attentifs au problème de saturation du réseau d'accueil et à la qualité de l'accueil.

L'ÉQUIPE

Jean-Baptiste Lardot remplace Jessica Blommaert en février 2019. Il pilote depuis lors la thématique protection internationale

6 <https://www.cire.be/publication/quelle-procedure-et-quels-criteres-appliquer-pour-la-delivrance-de-visas-humanitaires/>

Une politique centrée sur la détention et le retour « à tout prix »

L'année 2019 aura permis aux associations qui luttent contre la détention de personnes étrangères en séjour irrégulier et à celles dont l'objet est la sauvegarde des droits de l'enfant de mettre fin, au moins provisoirement, à la détention des enfants. Mais la route est encore longue...

CONTEXTE

Depuis 2014, le nombre de personnes enfermées dans les centres fermés chaque année est en augmentation constante. En 2019, le cap des 10.000 personnes enfermées a vraisemblablement été dépassé, un record inégalé depuis la création du premier centre fermé. Dans le même temps, le nombre de personnes rapatriées dans leur pays d'origine ne cesse de diminuer depuis 2015. Le 24 septembre 2019, lors de son audition par la Commission intérieure de la Chambre, Marc Bossuyt, président de la Commission chargée par le gouvernement d'évaluer la politique de retour, reconnaissait lui-même qu'elle était un échec !

ACTIONS

En 2019, le CIRÉ et l'ensemble du secteur associatif mobilisé par la politique de retour ont pris acte du rapport intermédiaire de la Commission chargée par le gouvernement Michel d'évaluer cette politique. Forcées de constater que la Commission n'apportait ni solution, ni recommandation pour remédier aux dysfonctionnement et au non-respect des droits des personnes détenues en centres fermés, ces associations ont organisé un colloque au Parlement, début décembre. L'un des principaux objectifs était d'ouvrir une large réflexion vers des pistes permettant, au moins, de restreindre considérablement le recours à la détention. Il était aussi de convaincre le plus grand nombre possible de responsables de la nécessité d'un renversement de paradigme, puisqu'il est de plus en plus avéré que la politique de retour « à tout prix » ne fonctionne pas, n'a jamais fonctionné et ne fonctionnera jamais dans un État de droit.

Partant du constat récurrent des visiteurs en centre fermé de la présence d'un grand pourcentage de détenus très vulnérables, le CIRÉ a mené, avec ses partenaires du groupe Transit, une étude portant sur la vulnérabilité en détention. À l'issue de cette étude, publiée en novembre, dix recommandations sont formulées, la dernière ré-insistant sur la nécessité de la mise en œuvre effective de réelles alternatives à la détention. Le CIRÉ a pointé, dans cette étude, l'absurdité du recours à la détention dans de très nombreuses situations où elle s'avère totalement « contre-productive ». Une très grande partie des personnes enfermées ont, en effet, finalement dû être libérées.

La direction du CIRÉ s'est particulièrement investie dans la redynamisation du groupe des visiteurs en centre fermé. Elle a décidé, avec ses partenaires, de faire appel à un consultant pour analyser la possibilité de constituer une large coalition nationale contre la détention.

PERSPECTIVES

2020 pourrait être une année cruciale en matière de détention. Face à la chute libre du nombre de ressortissants de pays tiers renvoyés dans leurs pays d'origine, un gouvernement de plein exercice pourrait être tenté de relancer la machine à éloigner. Il est cependant très peu probable qu'il y parvienne. Le master plan (qui prévoit la multiplication par deux de la capacité des centres fermés d'ici 2022) a pris du plomb dans l'aile, avec la décision de renoncer à l'édification du nouveau centre fermé de Zandvliet (en raison de son coût). En outre, la création d'un nouveau centre fermé à Jumet promet d'être laborieuse, vu l'opposition du PS et de son président. L'inauguration du centre de Holsbeek en mai 2019, décidée dans le cadre de ce master plan, n'a pas permis d'enrayer la forte diminution des éloignements observée l'an dernier. Vu le coût toujours plus élevé de la détention et de l'éloignement il est peu plausible, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, que des budgets supplémentaires puissent être dégagés pour le retour forcé.

Dans ce contexte, la mise en place d'alternatives à la détention, dont toutes les analyses montrent qu'elles sont infiniment moins coûteuses que les centres fermés, pourrait susciter l'intérêt des partis politiques démocratiques, dès lors que ces alternatives apparaissent comme « efficaces ».

Mais si elles ne sont évaluées qu'à l'aune du nombre des départs qu'elles permettront, il y a fort à parier qu'elles échoueront, surtout s'il n'est pas suffisamment investi dans l'accompagnement individualisé des personnes concernées. Qu'il soit volontaire ou forcé, le retour des étrangers en séjour irrégulier ne concernera qu'une part marginale de l'ensemble des personnes séjournant irrégulièrement sur le territoire. Le CIRÉ devra donc continuer à mener un important plaidoyer pour convaincre de la nécessité de mettre en place des politiques migratoires qui apportent de réelles solutions et ne se focalisent plus seulement sur le retour des personnes en séjour irrégulier.

L'ÉQUIPE

Benoit De Boeck est chargé des questions de détention et d'éloignement au CIRÉ. Il a notamment coordonné la réalisation du mémorandum du CIRÉ en vue des élections fédérales de 2019.

Lutter pour les droits et contre les discriminations

En 2019, les principaux axes de travail de la thématique « Intégration » ont été l'accueil des primo-arrivants, la cohésion sociale, l'inclusion des familles en errance dites rom et la lutte contre le racisme et les discriminations.

CONTEXTE

2019 a été marquée par l'évaluation du parcours d'intégration wallon, la signature de l'accord de coopération relatif au parcours d'accueil obligatoire à Bruxelles et par la création d'un nouveau bureau d'accueil pour primo-arrivants (BAPA Convivial), dont l'ouverture est prévue en 2020.

Cette année a également été celle du vote des arrêtés portant exécution du Décret de cohésion sociale et des déclarations gouvernementales régionales et communautaires, dont certains volets concernent l'intégration des étrangers (logement, emploi et formation, équivalence des diplômes, formation linguistique et interprétariat social).

LE FAIT

Au premier trimestre, les députés flamands, francophones bruxellois et COCOM ont donné leur assentiment à l'accord de coopération sur le parcours d'accueil obligatoire pour les primo-arrivants. La signature de cet accord met fin à un processus long, dans un contexte complexe. L'exécution pratique de cet accord doit encore se concrétiser avec les Bureaux d'accueil (flamands et francophones) et Brulocalis.

ACTIONS

Un suivi législatif et politique

Le CIRÉ a fait part de ses avis et propositions lors de différentes consultations du secteur. À l'initiative du Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACS) pour la rédaction d'un avis régional sur les arrêtés d'exécution du Décret de cohésion sociale, de l'IWEPS (mandatée par le gouvernement wallon) pour l'accompagnement de l'évaluation du Parcours d'intégration, ou des responsables politiques suite à la formation des nouveaux gouvernements (régionaux et communautaires). Il a également co-rédigé une carte blanche⁷ diffusée dans le cadre de la Journée Internationale des Roms.

Familles en errance : que fait-on ?

Suite au « work in progress » autour de la situation des familles en errance (en 2017), le CIRÉ a proposé, en mars, en collaboration avec le Délégué Général aux Droits de l'enfant, Bruxelles Laïque et la Plateforme Familles en errance, une rencontre interactive entre les acteurs de terrain et différents responsables politiques. L'occasion, à la veille des élections, de rappeler que la situation n'a pas évolué favorablement depuis deux ans et d'envisager les possibles pour permettre aux familles d'accéder à une vie digne dans notre pays⁸.

Le CIRÉ s'est aussi mobilisé sur cette problématique par la co-rédaction du Guide de l'inscription dans les registres de population des personnes étrangères, une participation active à l'évaluation du projet-pilote de la Commune d'Ixelles et la coordination de la plateforme associative (réunie deux fois en 2019). Les principes de base qui sous-tendent ces actions sont la stabilisation des familles dans un lieu sûr avec un suivi social rapproché, pendant un temps suffisamment long pour leur permettre de s'insérer dans notre société.

7 <https://www.lalibre.be/debats/opinions/pour-une-politique-d-asile-plus-coherente-envers-les-roms-5caa29a4d8a-d587477855b0d>

8 Notamment sur base des propositions de la publication « Ce n'est pas de mon ressort - pour une inclusion des familles migrantes en errance », décembre 2018.

Contre le racisme et les discriminations !

Le CIRÉ a participé à l'organisation des quatre journées de l'antiracisme⁹, avec l'objectif de sensibiliser et/ou de former à grande échelle aux enjeux et méthodologies de la lutte contre le racisme, afin de renforcer les acteurs de terrain dans leur compréhension et leur pratique. Outre sa participation au comité de pilotage de l'événement, il a animé des ateliers sur le traitement différencié de la migration, par des législations et des dispositifs spécifiques, comme facteur de racisme.

En février, le CIRÉ a partagé ses constats, analyses et préoccupations en matière de discriminations dont les personnes étrangères peuvent être victimes¹⁰ à la délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le racisme, il a participé au montage d'un village associatif proposant activités de sensibilisation et animations autour des préjugés, en collaboration avec la Coordination sociale et le service Égalité des chances de la Commune d'Ixelles.

Intégration choisie versus droit à l'intégration

En juin, le CIRÉ a invité les acteurs de terrain à une matinée de travail "Intégration choisie versus droit à l'intégration", en présence des chercheuses Sarah Ganty et Carla Mascia (ULB). La présentation de leur thèse respective et les tables rondes d'échange de pratiques proposaient de nouvelles pistes de réflexion concernant l'intégration des étrangers et questionnaient l'effectivité, en pratique, du droit à l'intégration. À suivre...

Outil d'information pour les primo-arrivants

Le CIRÉ a mené une mission exploratoire de trois mois préalable à la conception d'un outil digital d'information à destination des primo-arrivants (P-A). Avec l'aide du comité de pilotage (CBAI, COCOF et les trois BAPA), l'objectif était d'analyser les besoins des P-A, d'explorer les outils existants en dehors du territoire bruxellois (atouts et points faibles, ressources nécessaires et faisabilité d'une transposition locale) et d'identifier le public visé et les contenus et support technologique. Un rapport de mission sera transmis aux cabinets COCOF et COCOM en 2020.

PERSPECTIVES

En 2020, le CIRÉ participera au renfort ou à la transformation des politiques destinées à soutenir l'intégration de différents publics étrangers, en particulier les primo-arrivants, par le suivi des politiques (dont le parcours d'accueil obligatoire sur Bruxelles), par les outils et services à disposition des bénéficiaires¹¹ et la réalisation de capsules vidéo sur leurs parcours. Il exercera aussi une vigilance face à l'errance administrative des familles dites rom.

L'ÉQUIPE

Sylvie de Terschuere est chargée des questions d'intégration. Elle relaie auprès des responsables politiques les constats et problématiques observés au travers des services à disposition des bénéficiaires (et visant à faciliter leur intégration) ou des plateformes associatives dans lesquelles elle est active. En matière de vigilance, analyse et recommandations, ses principaux axes de travail sont l'accueil et l'intégration des primo-arrivants, la cohésion sociale, l'inclusion des familles en errance dites roms et la lutte contre le racisme et les discriminations, en particulier à l'égard des migrants.

9 <https://antiracismedays.com/> (à Verviers, Bruxelles, Namur et La Louvière).

10 CIRÉ, *Discriminations à l'égard des personnes étrangères : recommandations à la Belgique*, décembre 2019. > <https://www.cire.be/publication/discriminations-a-legard-des-personnes-etrangeres/>

11 Voir les parties du présent rapport : Ateliers citoyens, Logement, École de français et TEF.

POLITIQUES MIGRATOIRES

1// Une caravane à la croisée des luttes

En 2019, la Caravane des sans-papiers s'est rendue dans différentes communes afin de faire connaître les réalités des personnes sans papiers, de déconstruire les idées reçues à leur égard et de bâtir des ponts entre les luttes des uns et des autres.

CONTEXTE

La Caravane des sans-papiers est une initiative conjointe entre des collectifs de personnes sans papiers et de la plateforme associative et syndicale qui les soutient. Cette plateforme regroupe des collectifs de sans-papiers, des collectifs de soutien, des organisations et des structures syndicales. Elle est un lieu d'échange, de concertation et d'action commune pour promouvoir les droits des sans-papiers et lutter pour une politique de régularisation du séjour plus objective et ouverte. Le CIRÉ en a assuré le secrétariat tout au long de l'année.

ACTIONS

Le 20 février, la Caravane s'est rendue à Louvain-la-Neuve dans le cadre du festival Visa Vie, festival de solidarité avec les migrants, les sans-papiers et les réfugiés. Cette année, un focus particulier était mis sur la situation des femmes migrantes durant l'ensemble du festival. Le CIRÉ était présent pour animer le jeu de société « Azimut », réalisé par des étudiants de l'IHECS, sur les obstacles spécifiques aux femmes sans papiers. Le moment fut également propice à de nombreux échanges sur la situation des femmes sans papiers et la spécificité de leur combat.

Le 26 mars, la Caravane est retournée à Louvain-la-Neuve, dans le cadre de « Campus plein sud ». L'idée de l'évènement était de faire le lien entre migration et développement. Les membres du collectif « La voix des sans-papiers Liège » y ont joué leur pièce de théâtre « Les sans ! » qui aborde la situation des sans-papiers depuis le départ du pays d'origine, jusqu'à la situation de survie sans titre de séjour en Belgique, et à l'engagement politique. Plus d'une quarantaine de personnes, dont des étudiants de Louvain-la-Neuve et des habitants concernés par la question ont assisté à la représentation. Un échange a ensuite permis de répondre aux questions du public.

Le 17 octobre, dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère, la Caravane des sans-papiers a participé au « Grand bazar » organisé dans le centre de Bruxelles, aux halles Saint-Géry, aux côtés de nombreuses organisations réunies pour rendre visibles celles et ceux que les politiques sociales actuelles tentent d'invisibiliser. Les personnes sans papiers de la Caravane ont eu l'occasion de discuter avec les habitants des quartiers avoisinants, et plusieurs classes d'étudiants éducateurs spécialisés ou assistants sociaux. La journée s'est clôturée par une assemblée générale de toutes les personnes présentes.

Enfin, le vendredi 29 novembre, la Caravane des sans-papiers a répondu à une invitation de l'HELMO Liège (Haute Ecole Libre Mosane). « La voix des sans-papiers Liège » a présenté son spectacle « Les sans ! » devant deux auditoriums d'étudiants animateurs sportifs et assistants sociaux. Le spectacle était précédé d'une présentation de la situation actuelle des sans-papiers en Belgique.

2// Politique d'externalisation de l'asile et de contrôle aux frontières

Depuis le mois d'octobre 2017, le CIRÉ est chargé du plaidoyer européen dans le cadre du projet « Challenging deprivation of liberty and externalisation as tools for migration management and advocating for dignified reception in the EU », financé par EPIM (European programme for integration and migration) et coordonné par le réseau Migreurop¹². Ce projet, qui a pris fin en juin 2019, visait à dénoncer la politique d'externalisation de l'asile et de contrôle aux frontières, et l'approche « hotspot » menées par l'Union européenne et ses pays membres.

CONTEXTE

Au cours des dernières années, les politiques migratoires restrictives mises en œuvre par l'Union européenne et ses États favorisent la multiplication des dispositifs de détention, de confinement et de tri des migrants aux frontières extérieures de l'Europe et renforcent la collaboration avec les pays dits « tiers » afin de limiter l'accès des personnes étrangères au continent européen.

¹² Ce projet de deux ans compte parmi ses partenaires principaux des associations italiennes (ASGI et Arci) et françaises (Gisti). Le CIRÉ est membre de Migreurop, un réseau européen et africain de militant-e-s et chercheur-euse-s dont l'objectif est de faire connaître et de lutter contre la généralisation de l'enfermement des étrangers et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique d'externalisation de l'Union européenne.

L'année 2019 a été caractérisée par la poursuite effrénée de cette politique d'externalisation. C'est ainsi que l'Union européenne a continué à soutenir les garde-côtes libyens, bien que les conditions inhumaines de détention des migrants en Libye aient été dévoilées et largement diffusées. 2019 a été aussi marquée par la fermeture des ports italiens, l'absence d'une réelle solidarité européenne et d'un mécanisme stable de répartition des migrants secourus par les navires humanitaires. Les conditions de vie sordides dans les hotspots d'Italie et de Grèce et les violations flagrantes de la procédure de protection internationale ont créé un climat propice à décourager les migrations vers l'Europe.

ACTIONS

Un travail de sensibilisation et de dénonciation

En 2019, le CIRÉ a continué à sensibiliser le grand public et à dénoncer les nombreuses violations des droits humains au sein des hotspots et aux frontières maritimes de l'Europe. En vue des élections européennes du 26 mai 2019 et dans un souci d'informer les citoyens sur les enjeux de ce niveau de pouvoir en matière de protection des droits des personnes migrantes et réfugiées, le CIRÉ a réalisé une publication qui reprend les analyses et les recommandations qu'il adresse aux institutions européennes pour la mise en œuvre d'une politique qui vise à réaffirmer la primauté du droit d'asile et d'accueil sur la détention des migrants. Elle contient aussi les positions de différents acteurs clés (ONG, académiques et décideurs politiques) sur le bilan de la législation européenne précédente, et sur les possibles dérives de la politique migratoire européenne.

Des rencontres avec les institutions européennes

Le CIRÉ a mené plusieurs rencontres bilatérales avec des députés européens (Gauche unitaire, Verts, socialistes et libéraux) pour leur présenter ses positions et recommandations. Suite à ces rencontres, des questions parlementaires ont été posées à la Commission européenne.

Le CIRÉ a également rencontré la DG Home de la Commission européenne pour l'interroger sur la légitimité des mesures d'externalisation du contrôle des frontières et du droit d'asile et leur compatibilité avec le respect des droits fondamentaux des personnes migrantes et des demandeurs d'asile.

PERSPECTIVES

Le projet européen a pris fin en juin 2019, mais le CIRÉ continuera à suivre de près les questions de l'externalisation, du respect de l'accès au droit d'asile, des conditions d'accueil et de détention des migrants aux frontières de l'Europe.

L'ÉQUIPE

Giovanna Costanza est chargée du plaidoyer européen dans le cadre du projet financé par Epim. Ce projet, qui a pris fin en juin 2019, visait à dénoncer la politique d'externalisation de l'asile et de contrôle aux frontières, et l'approche « hotspot » menées par l'UE et ses pays membres.

Sophie Devillé est chargée du projet "Caravane des sans-papiers" visant à sensibiliser l'opinion publique sur la situation des personnes sans titre de séjour.

Mikaël Franssens est chargé des questions de politique de migration du travail et du secrétariat de la Plateforme de concertation autour du combat des sans-papiers.

Anne Bathily a mené pendant trois mois une mission exploratoire à la demande de la COCOF visant à proposer un outil digital pour les primo-arrivants.

LE FAIT

En 2019, les États membres de l'Union européenne ont approuvé les nouvelles mesures visant à renforcer l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). Chargée du contrôle des frontières extérieures de l'Europe, elle disposera d'ici 2027 d'un contingent de 10.000 agents. Le renforcement de Frontex est le symbole de politiques européennes de plus en plus sécuritaires, qui visent à protéger les frontières de manière obsessionnelle et ce, au détriment des droits fondamentaux des migrants et des demandeurs d'asile.

Agir en justice, interpellier et informer sur les droits fondamentaux des étrangers

En 2019, le CIRÉ a poursuivi son travail de vigilance, d'information et d'interpellation des acteurs politiques et des administrations concernées par le séjour des étrangers. Il a continué aussi à informer les acteurs de terrain et les publics étrangers sur les principales procédures de séjour et sur leur accès aux droits.

CONTEXTE

Le Parlement fédéral, constitué suite aux élections de mai 2019 s'est emparé de plusieurs propositions de loi concernant le séjour des étrangers. Plusieurs recours en justice ont été introduits cette année et d'autres ont abouti à de petites avancées.

ACTIONS

Redevance administrative : annulation des arrêtés royaux par le Conseil d'État

Le 11 septembre 2019, suite au recours introduit par plusieurs organisations dont le CIRÉ¹³, le Conseil d'État a annulé deux des quatre arrêtés royaux mettant en oeuvre la redevance administrative à payer par les personnes étrangères pour le traitement de leurs demandes d'autorisation de séjour¹⁴. La juridiction a considéré que le gouvernement n'avait pas produit d'étude sérieuse permettant d'établir un rapport proportionné entre le montant des redevances et le coût du service presté par l'Office des étrangers (OE). L'administration a, malgré cela, continué à en exiger le paiement sur base d'un arrêté royal non annulé du 12 novembre 2018. Le CIRÉ a interpellé les médiateurs fédéraux, Myria et les parlementaires à ce sujet, car l'OE aurait dû écarter l'arrêté en question, sur base du principe de bonne administration. Le CIRÉ a également informé le public concerné de la possibilité de demander le remboursement des redevances indûment perçues, et a demandé à l'OE d'adopter une démarche plus proactive envers les demandeurs devant être remboursés.

Regroupement familial : audition au Parlement fédéral

Le 26 novembre 2019, le CIRÉ a été entendu par la commission de l'Intérieur de la Chambre sur une proposition de loi en matière de regroupement familial¹⁵. Le texte a pour objectif de réduire à 3 mois le délai pendant lequel les bénéficiaires de protection internationale sont dispensés des conditions matérielles du regroupement familial. Le texte vise aussi à augmenter le montant de référence des revenus dont doit justifier la personne qui se fait rejoindre par sa famille (et le porter à 140 % du revenu d'intégration sociale + 10 % supplémentaires par personne, soit 1756,74 euros nets/mois + 125,48 euros). Le CIRÉ a rappelé aux parlementaires la nécessité d'évaluer les réformes précédentes du regroupement familial avant toute nouvelle modification législative, que le cadre actuel et la pratique de l'OE étaient déjà suffisamment stricts et que le montant envisagé était disproportionné au regard de l'objectif poursuivi. Le 18 décembre, le Conseil d'État a considéré que la disposition devait être revue et rappelé que « le droit au regroupement familial ne pourrait être entravé par des conditions disproportionnées » car il « constitue un droit subjectif qui doit être encouragé » et qu'il « contribue à la création d'une stabilité socioculturelle facilitant l'intégration des ressortissants de pays tiers dans les États membres, ce qui permet par ailleurs de promouvoir la cohésion économique et sociale ». Les travaux parlementaires autour de ce texte se poursuivront en 2020.

LE FAIT

En février 2019, un arrêt de la Cour constitutionnelle a jugé discriminatoire la différence de traitement entre les victimes de violences intrafamiliales membres de famille de Belges et d'Européens, et les victimes membres de famille de ressortissants de pays tiers. L'Office des étrangers a donc décidé, dans l'attente d'une modification législative, de ne plus exiger des victimes qu'elles prouvent, en plus des violences, leurs ressources financières pour maintenir leur séjour en Belgique.

13 ADDE, Ligue des droits humains, MRAX et Siréas

14 CE n° 245.404 du 11.09.2019 : <http://www.raadvst-consetat.be/arr.php?nr=245404&l=fr> et CE n° 245.403 du 11.09.2019 : <http://www.raadvst-consetat.be/Arrets/245000/400/245403.pdf#xml> = <http://www.raadvst-consetat.be/apps/dtsearch/getpdf.asp?DocId=36236&index=c%3a%5csoftware%5cdtsearch%5cindex%5ccarrets%5cfr%5c&HitCount=2&hits=17+18+&01028220192512>

15 Doc. parl., Chambre, 2019-2020, n°55-0574/001 <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/0574/55K0574001.pdf>

Violences intrafamiliales dans le cadre du séjour : rencontre avec le GREVIO

Le 8 octobre 2019, le CIRÉ a rencontré le GREVIO, organe d'expertise indépendant chargé de veiller à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Il lui a fait part de ses constats et recommandations quant à l'application de la Convention à l'égard des femmes migrantes. Cette rencontre nous a permis de revenir sur les écueils du cadre légal actuel, qui ne permet pas encore de protéger toutes les victimes de violences, quel que soit leur nationalité ou leur statut de séjour¹⁶. En décembre 2019, le CIRÉ a également transmis ces mêmes constats et recommandations à la commission de l'Intérieur de la Chambre amenée à se pencher sur une proposition de loi visant à renforcer le cadre de protection des victimes, en permettant aux personnes dans l'attente d'une décision à leur demande de regroupement familial d'être protégées, mais également de supprimer pour toutes les victimes l'obligation de justifier de ressources suffisantes en plus des preuves de violences¹⁷.

PERSPECTIVES

En 2020, le CIRÉ réalisera des outils d'information pratiques et accessibles aux publics concernés par les principales procédures de séjour que sont le regroupement familial, le séjour étudiant et la régularisation humanitaire et médicale. Il actualisera également la brochure « Migrant·e et victime de violences conjugales: quels sont mes droits ? » et en poursuivra la diffusion auprès des acteurs professionnels confrontés à cette problématique.

L'ÉQUIPE

Coralie Hublau est chargée des questions de séjour des étrangers pour le CIRÉ. À côté du travail de recommandation aux autorités dans le cadre des réformes du droit des étrangers, elle mène également, en collaboration avec le secteur, un travail d'interpellation des administrations lorsque des dysfonctionnements sont constatés dans leurs pratiques.

16 Voir notre analyse : « Pour une loi belge des étrangers qui protège toutes les femmes victimes de violences conjugales », décembre 2019 : <https://www.cire.be/pour-une-loi-belge-des-etrangers-qui-protège-toutes-les-femmes-des-violences-conjugales/>

17 Doc.parl, Chambre, 2019-2020, n° 55-0654/001 : <https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/flwb&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/flwb/flwbncfm?legislist=legisnr&dossierID=0654>

Une communication créative, ciblée et efficace

Le service communication vient avant tout en appui aux actions des différents services du CIRÉ : éditer et publier leurs analyses et brochures, diffuser leurs actions via des newsletters et sur nos réseaux, développer des outils, visuels et autres, pour mettre leur travail en valeur... « La Comm » développe également des projets spécifiques, pour lesquels elle collabore avec les services du CIRÉ et des intervenants extérieurs. On citera, par exemple la campagne d'information et de sensibilisation « Je vote solidaire », la publication « Si mineurs », ou la soirée artistique du 20 juin, qui célèbre la « Journée mondiale des réfugié-e-s ».

CONTEXTE

2019 a été une année d'élections, législatives, régionales, communautaires et européennes. Une année donc, où les questions migratoires ont pris une place centrale dans les discours électoraux, souvent dans un sens très négatif... Élections qui avaient été précédées par la démission du gouvernement fédéral suite à la crise du « Pacte de Marrakech » et qui ont été suivies par l'impossibilité de former un gouvernement. Les instances fédérales sont en affaires courantes depuis décembre 2018... Dans ce contexte, le service communication s'est fixé l'objectif d'informer et de sensibiliser, au-delà des personnes concernées, de leurs soutiens et des organisations du secteur, un public plus large, particulièrement les personnes qui ne sont pas encore convaincues qu'une politique migratoire solidaire est nécessaire !

ACTIONS

Si mineurs

Le premier numéro de « Si mineurs », supplément mensuel au Ligeur consacré au quotidien des enfants migrants et à leur actualité avait été lancé fin 2018 par le CIRÉ et la Ligue des familles. Au travers de reportages, de témoignages, de réflexions d'experts et d'acteurs de terrain, les numéros 2 à 6 parus en 2019 ont traité de la vie de famille en exil, de l'accès à la santé et à la scolarité, du droit aux loisirs et au jeu et de la situation des MENA, les mineurs non accompagnés dans leur parcours migratoire. Un numéro « collector » a rassemblé ces 6 premiers numéros, et l'aventure se poursuivra en 2020 !

20 juin

Un 20 juin féminin ! Pour la deuxième année consécutive, le CIRÉ a organisé le 20 juin, à l'occasion de la « Journée mondiale des réfugié-e-s », un événement qui a rassemblé des artistes de diverses disciplines, qui venaient d'ailleurs et se trouvaient dans des situations de séjour différentes. Cette année, ces artistes étaient des femmes. Parce que l'exil, la migration, la vie sans documents de séjour sont encore plus difficiles quand on est une femme. Parce que le travail des femmes artistes est d'autant plus invisibilisé quand elles sont migrantes, ou d'origine non occidentale, par les difficultés de leur situation de séjour ou de leur parcours de vie. Arts plastiques, film, performance vocale sur le youyou, contes et chant... une trentaine d'artistes et un public aussi nombreux et enthousiaste que lors de la première édition.

LE FAIT

La vaste majorité des personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux sont des femmes âgées de 25 à 34 ans, francophones, situées en région bruxelloise.

Je vote solidaire !

En vue des élections législatives du 26 mai 2019, le CIRÉ a « mené campagne » pour un changement du traitement réservé aux personnes étrangères, en Belgique et en Europe. Sa campagne « Je vote solidaire » visait à permettre aux citoyens de s'informer sur tous les aspects de la politique migratoire, pour qu'ils puissent poser des choix éclairés, vers plus de solidarité et d'équité. Elle s'est basée sur deux mémorandums détaillant les recommandations du CIRÉ pour les niveaux fédéral, régional et communautaire et s'est déclinée en un site web, un clip vidéo et une brochure en version papier et téléchargeable.

cire.be

La structure actuelle du site cire.be datant de cinq ans, il était nécessaire de l'analyser et de la repositionner dans un contexte plus actuel. Après plusieurs analyses, une nouvelle arborescence du site a été créée, ainsi que de nouveaux visuels, avec une meilleure expérience utilisateur (UX). Ce travail d'envergure a été réalisé en partenariat avec une agence de création.

Réseaux sociaux

Nos réseaux sociaux sont de plus en plus suivis. La page Facebook du CIRÉ continue de croître régulièrement, avec une augmentation de 21% de nos abonnés, soit près de 16.500 abonnés fin 2019. La vidéo de campagne #JeVoteSolidaire a été la plus consultée et la plus partagée de l'année, avec 350.000 personnes l'ayant vue dans leur fil d'actualité, et près de 5000 personnes ayant interagi avec elle (likes, commentaires, partages). Les chiffres sont aussi nettement dans le vert sur Instagram. Nos publications régulières et diversifiées ont attiré plus de 700 nouveaux abonnés.

PERSPECTIVES

2020 sera marqué par le lancement de la campagne de sensibilisation #IciSiJySuis. Cette campagne veut contribuer à changer la perception négative des migrants - voire des étrangers en général - véhiculée par certains politiques et médias, et à la reconnaissance de la multiplicité de notre société. Le fil conducteur : « L'important, ce n'est pas que nous soyons tous d'ici, mais que nous soyons tous ici ». Elle se déclinera, sur un an et demi, en une dizaine de portraits, réalisés sous forme audio-visuelle et écrite, de personnes arrivées d'ailleurs et qui vivent en Belgique depuis plus ou moins longtemps. Ces portraits évoqueront le parcours et la vie de ces personnes : ce qu'elles font, ce qui les intéresse ou les passionne, ce qui les met en rage, pour quoi et pourquoi elles s'engagent...

La saison 2 de Si mineurs se prépare ! Quatre numéros, qui seront le dossier central du Ligneur, sur différents aspects du parcours migratoire d'enfants et ses conséquences sur leur vie.

Le site nouvelle formule sera accessible à la fin du premier trimestre de 2020. Il sera l'aboutissement d'un long travail de création, de programmation et d'encodage.

L'ÉQUIPE

Laurence Vanpaeschen est coordinatrice du service communication. Elle est active sur la question des droits des personnes exilées depuis des années. Elle est entrée au service Communication du CIRÉ en 2010, l'a quitté pour un séjour de 4 ans en Équateur, et l'a réintégré avec enthousiasme en 2017.

Adèle Dachy a commencé à travailler au CIRÉ en 2016 sur la campagne de lutte contre les préjugés. Après avoir travaillé un an et demi au Vietnam, elle est de retour au CIRÉ depuis septembre 2018 et travaille sur de nouveaux projets, avec un intérêt particulier pour la vidéo et les réseaux sociaux.

Pierre Dieudonné arbore sa double casquette de graphiste et d'informaticien depuis de nombreuses années. Passionné d'IT et de graphisme, il gère les services informatiques et supervise les productions graphiques du CIRÉ.

François Paquay a rejoint l'équipe du CIRÉ en 2017. Il aime embarquer ses collègues dans l'exploration de nouvelles pistes en matière de sensibilisation et de communication, avec une certaine affection pour le web et la vidéo.

Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant des organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire.be - cire@cire.be

 Votre soutien compte ! Faites un don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

Les organisations membres

- ★ Aide aux personnes déplacées (APD)
- ★ Amnesty international
- ★ Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- ★ BePax
- ★ Cap migrants
- ★ Caritas international
- ★ Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- ★ Centre social protestant
- ★ Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)
- ★ Convivium
- ★ Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- ★ CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- ★ CSC Nationale
- ★ Équipes populaires
- ★ FGTB Bruxelles
- ★ Interrégionale wallonne FGTB
- ★ Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- ★ Médecins du Monde
- ★ Mentor-escale
- ★ Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- ★ Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- ★ L'Olivier 1996
- ★ Le monde des possibles
- ★ Présence et action culturelles (PAC)
- ★ Point d'appui
- ★ Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- ★ Service social juif (SSJ)
- ★ Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB)